

APPEL À PROJETS 2024

lancé sous l'égide du 30ème anniversaire de l'AUF-ECO

SOUTIEN A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE – RESCI-ECO

DOCUMENT DE PRÉSENTATION ET REGLEMENT

Appel à projets ouvert du 1^{er} février au 31 mars 2024

1. PRESENTATION

Le présent document fournit les informations nécessaires au dépôt des candidatures dans le cadre de l'appel à projets de Soutien à la recherche scientifique francophone – RESCI lancé par l'Agence Universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale.

L'appel est composé des documents suivants :

- ce document de présentation et règlement
- le formulaire de candidature à remplir et à transmettre accompagné de toutes les pièces justificatives par courriel à l'adresse recherche-innovation-eco@auf.org

2. OBJECTIF GLOBAL ET ENJEUX

Afin de contribuer à la construction de l'Espace européen de la recherche et d'encourager la création de réseaux internationaux francophones de recherche, l'Agence Universitaire de la Francophonie soutient la structuration et le développement de la recherche dans un cadre national et international, et l'implication des établissements membres dans ce processus.

Les consortiums des projets de recherche — déroulant leurs activités de recherche dans des observatoires, centres de recherche, réseaux de chercheurs, collèges/écoles doctorales et autres organisations dédiées et reconnues par leur établissement — visent à fédérer et à soutenir les chercheurs francophones de nos universités membres constitués dans des consortiums de coopération et participation dans le cadre de différentes cultures scientifiques européennes et internationales, dans différents secteurs de recherche universitaire pluridisciplinaire.

Ces projets de recherche ont comme vocation le renforcement de la dynamique et la valeur de la recherche francophone de la région ECO afin de favoriser les échanges scientifiques et technologiques d'excellence, la mise en réseau des jeunes chercheurs francophones, pour soutenir leurs réussites et stimuler leur potentiel en tant que vivier de l'enseignement universitaire francophone et créateurs de valeur scientifique ajoutée.

La finalité de cet appel est d'appuyer l'activité à l'international des consortiums des projets de recherche actives dans les universités membres de l'Agence Universitaire de la Francophonie en Europe centrale et orientale et, au sens large, dans le milieu académique de recherche de la région.

Cet appui de l'AUF sera destiné à renforcer la capacité de ces consortiums des projets de recherche dans :

- la recherche – stratégie, organisation, laboratoires, etc.
- l'innovation dans les activités scientifiques – valorisation, partenariats, transfert, etc.
- l'ouverture à l'international – coopération, rayonnement, solidarité, etc.
- la synergie du consortium du projet – mise en réseau, partenariat, etc.

Il s'agit des actions transversales afin de :

- renforcer la compétitivité et la croissance de la recherche universitaire
- renforcer les bases scientifiques et technologiques de la recherche universitaire
- stimuler la capacité d'innovation et la compétitivité
- lutter contre le changement climatique
- aider à réaliser les objectifs de développement durable
- faire face aux défis mondiaux
- apporter une approche novatrice dans le domaine ou dans la thématique
- contribuer à la réalisation de l'Espace Européen de la Recherche et/ou international.

3. TYPES DE PROJETS ÉLIGIBLES

Cet appel permet aux consortiums des projets de recherche, créés et reconnus par leurs universités, de bénéficier d'un soutien au déroulement des **projets internationaux de recherche** qui visent à :

- contribuer à l'étude des problématiques liées aux Objectifs de développement durable (ODD) et proposer des solutions spécifiques pour protéger la planète, agir pour éradiquer la pauvreté et faire en sorte que tous les êtres humains vivent dans la paix et la prospérité
- contribuer à la réponse francophone universitaire face aux défis actuels de la région Europe centrale et orientale (aspects économiques, sanitaires, sociaux, environnementaux, gestion de crise et de catastrophe, universitaires en situation de risque, etc.)
- contribuer à soutenir en solidarité les universitaires en situation de risque – enseignants, chercheurs, étudiants – à continuer leurs activités de recherche, en constituant des consortiums universitaires d'appui
- étudier, inventorier et valoriser l'activité francophone des universités membres de l'AUF - la place du français comme langue d'enseignement, de recherche et d'insertion professionnelle - pour marquer le 30ème anniversaire de l'AUF en Europe centrale et orientale
- renforcer le système universitaire de recherche et innovation comprenant des preuves scientifiques et prospective, la science ouverte, des mécanismes d'appui aux politiques spécifiques et aux carrières de chercheurs
- renforcer le dialogue milieu académique - milieu socio-économique - autorités publique en charge des politiques de développement de l'enseignement universitaire et de la recherche
- renforcer la capacité des chercheurs et des équipes des chercheurs à répondre aux exigences et aux critères d'évaluation des appels à des projets inter/nationaux et inter/régionaux
- mettre en place des solutions pour promouvoir la valeur ajoutée de la coopération dans la recherche universitaire - support numériques type plate formes, hub, base de données, répertoires, cartographies, un environnement de publication de type "archives ouvertes" destiné aux thèses et aux mémoires soutenus en français au sein des universités partenaires, etc.
- mettre en place des mécanismes d'élaboration et publication des guides de bonnes pratiques dans le domaine de la recherche, de l'évaluation et accréditation de la recherche francophone régionale
- mise en place des consortiums de recherche / groupes de travail / comités scientifiques pluri/disciplinaires au niveau national et/ou régional pour l'élaboration, l'application, l'évaluation des résultats de recherche, des politiques dans le domaine de la recherche et de l'innovation francophones (étude de l'infrastructure régionale, état de lieux, études scientifiques d'infrastructure fonctionnelle des structures et mécanismes de recherche, enquêtes...) et vérifier leurs complémentarités avec les initiatives soutenues par les bailleurs des fonds
- soutenir la recherche réalisée par les jeunes chercheurs francophones par la formation à la recherche et l'encadrement de leur projets de recherche, en créant un environnement (espaces et outils) dédié à la formation des étudiants à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat ainsi qu'à la préincubation de projets créatifs
- mettre en place des structures pérennes, capable de mener des activités de recherche-innovation ciblant des modalités innovantes pour l'employabilité de jeunes étudiants et la création d'entreprises pour renforcer les relations de établissements membres avec le milieu économique

5. DOMAINES SCIENTIFIQUES DES PROJETS

L'appel est ouvert à tous les champs disciplinaires avec une attention prioritaire pour les projets qui encouragent l'innovation et le transfert des connaissances et des compétences, pour les projets de recherche en lien avec les priorités socio-économiques de la région ECO (aspects économiques, sanitaires, sociaux, environnementaux, gestion de crise et de catastrophe, universitaires en situation de risque, etc.) visant une contribution à la réponse francophone universitaire face aux défis actuels, et un impact à court ou long terme.

5. DUREE DES PROJETS

Les projets seront mis en place entre le **1^{er} juin 2024** au **31 août 2025**.

6. MOYENS FINANCIERS

Le budget maximal octroyé pour un projet sélectionné ne pourra dépasser 10 000 €.

Dans la limite du budget disponible, l'AUF s'engagera sur le financement d'une année civile.

La subvention de l'AUF couvrira maximum 65% du coût global du projet. **Tous les partenaires du projet doivent contribuer financièrement au budget du projet** (v. lettre d'engagement) jusqu'au moins 50% du montant demandé à l'AUF. **La contribution financière de l'Université porteuse du projet ne peut pas être inférieure à 30% de la contribution demandée à l'AUF.**

Les **dépenses éligibles** dans le cadre de cet appel sont les frais liés à la mise en place des recherches : chantiers de recherche, dissémination de la recherche ; mobilité de courte durée des chercheurs du consortium du projet ressortissants d'un établissement de l'Europe centrale et orientale membre de l'AUF ; mobilités de longue durée (1-3 mois) des enseignants et jeunes chercheurs (étudiants) membres de l'équipe du projet ou bénéficiaires dans le cadre du projet ressortissants d'un établissement de l'Europe centrale et orientale membre de l'AUF.

Les dépenses sont jugées éligibles selon les catégories, les règles et les barèmes en vigueur à l'AUF au moment de l'appel (annexe 3 au présent document, pour les dépenses liées aux mobilités).

Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets (y compris les charges salariales) devra être assuré par les moyens propres des entités partenaires ou par d'autres sources.

La proposition de projet devra être accompagnée par le budget prévisionnel total du projet. La contribution

financière de l'AUF sera calculée en prenant en considération seulement les dépenses éligibles.

7. CONDITIONS DE CANDIDATURE

L'appel à projets est ouvert aux chercheurs constitués en consortium de projet rattachés à des institutions membres de l'AUF dans la région d'Europe centrale et orientale (ECO), dans les pays suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Bélarus, Estonie, Géorgie, Croatie, Hongrie, Kirghizistan, Kazakhstan, Kosovo, Lituanie, Lettonie, République de Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Pologne, République tchèque, Roumanie, Serbie, Fédération de Russie, Slovaquie, Tadjikistan, Turkménistan, Ukraine, Ouzbékistan (cf. www.auf.org/nos-membres).

Les propositions de projets doivent être déposés par un consortium composé d'au moins deux équipes de recherches ressortissantes des établissements membres de l'AUF de deux pays différents, dont au moins :

1. une équipe de recherche d'un établissement de la région Europe centrale et orientale membre de l'AUF
2. une équipe de recherche d'un établissement membre de l'AUF en Europe centrale et orientale ou dans d'autres régions : Amériques, Afrique centrale et des Grands Lacs, Afrique de l'Ouest, Amériques, Asie-Pacifique, Caraïbe, Europe de l'ouest, Maghreb, Moyen- Orient, Océan Indien.

NB : Les établissements doivent être membres de l'AUF au moment de la signature de la convention de projet et à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF.

Il est possible et souhaitable d'associer, en plus des universités partenaires du projet ou des agents socio-économiques (entreprises, ONG, etc.), un/des partenaires non bénéficiaires du soutien de l'AUF (universités non-membres de l'AUF, autorités nationales, collectivités locales, etc.).

Le consortium doit désigner une **équipe porteuse** du projet. Celle-ci doit être rattachée à un établissement situé en Europe centrale et orientale.

Le consortium doit désigner un **coordonnateur scientifique** du projet. Celui-ci doit être en activité dans l'établissement de l'Europe centrale et orientale auquel est rattachée l'équipe de recherche porteuse du projet.

L'équipe de recherche porteuse soumet la candidature en ligne, au nom du consortium.

Un consortium de projet de recherche peut déposer plusieurs projets ; un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.

8. MODALITÉS DE CANDIDATURE ET CONSTITUTION DU DOSSIER

La candidature se déroule en **deux étapes** :

Etape 1 : un dossier de candidature doit être complété sur le formulaire de candidature à cet appel et renvoyer accompagné de toutes les pièces justificatives par courriel à l'adresse recherche-innovation-eco@auf.org

Le formulaire doit être rempli par l'équipe de recherche porteuse au nom du consortium.

Aucune candidature envoyée à l'AUF par courrier postal ne sera prise en considération.

L'ensemble des projets déposés lors de cette étape de l'appel seront traités, dans un premier temps, sur la base des critères de recevabilité administrative suivantes, faute de quoi le dossier ne sera pas évalué :

- un consortium du projet composé d'au moins deux équipes de recherches ressortissantes des établissements de deux pays différents
- les établissements de rattachement des équipes de recherche, membres de l'AUF, sont à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF
- le projet a été soumis via le formulaire de candidature dans les délais impartis.

Seuls les projets qui répondent aux conditions administratives de candidature seront ensuite soumis à une évaluation scientifique par des experts / la Commission régionale d'Experts économiques et scientifiques - CREES de l'AUF-ECO, selon les domaines couverts par les projets et les critères d'évaluation établies (annexe 1 – Critères d'évaluation et de sélection).

Sur la base des résultats de l'évaluation scientifique et à concurrence des budgets disponibles, l'AUF-ECO établira la liste de projets à financer ainsi que le budget accordé pour chaque projet.

L'AUF-ECO publiera la liste des projets à financer dans la rubrique « Actualités » du site de l'AUF.

Etape 2 : les projets sélectionnés et notifiés pour financement par l'AUF-ECO doivent être complétés, dans les plus brefs délais, par **les pièces suivantes** :

- le descriptif du projet (établi cf. à l'annexe 2 du présent document)
- les curriculum vitae synthétiques des chefs de projet dans les structures de recherche partenaires
- les lettres d'engagement des partenaires du projet (visées par la plus haute autorité de l'établissement de rattachement de l'équipe de recherche), contenant l'accord de l'établissement de rattachement pour la mise en place du projet en partenariat avec les autres équipes de recherche/établissements membres du consortium, l'engagement de celui-ci d'assurer les moyens administratifs, humains et d'infrastructure nécessaires à la réalisation du projet et aussi l'engagement de l'établissement (Recteur et Directeur financier) d'accepter les procédures financières de l'AUF : la subvention de l'AUF ne constitue pas de l'argent publique (les achats peuvent être réalisés directement, sans offre d'achat publique ; les remboursements pour les sommes avancées par les membres du consortium du projet seront acceptés), les biens achetés dans le cadre du projet en utilisant la subvention de l'AUF - équipements, dotations, consommables etc. - n'entrent pas immédiatement dans l'inventaire de l'université, mais seulement à la fin du projet et seulement suite à un bordereau de don délivré par l'AUF)
- le plan de travail détaillé
- le calendrier des activités
- le budget prévisionnel détaillé, équilibré en indiquant la contribution financière de l'établissement de l'équipe de

recherche porteuse et des autres partenaires du projet (établi cf. à l'annexe 3 du présent document).

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français.

L'absence ou la non-conformité de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

9. MISE EN PLACE ET SUIVI DES PROJETS

Le financement des projets sélectionnés, notifiés et complétés par l'ensemble des pièces demandées dans l'étape 2 sera mis en place à travers une convention conclue entre l'AUF et l'établissement de rattachement de l'équipe porteuse du projet.

La gestion de la subvention accordée sera assurée par l'établissement de rattachement de l'équipe porteuse du projet. Le suivi des projets par l'AUF est assuré en relation avec la Commissions régionale d'Experts économiques et scientifiques - CREES.

La première tranche des crédits (60% de la subvention) sera versée après retour à l'AUF-ECO de la convention de projet dûment complétée et signée par la plus haute autorité de l'établissement.

La deuxième tranche (40% de la subvention) sera versée après présentation à l'AUF-ECO des rapports d'activité et financier intermédiaire correspondant aux crédits de la première tranche et à condition que ces rapports aient été jugés conformes par l'AUF en Europe centrale et orientale.

Un rapport scientifique et financier final sera présentés à l'AUF-ECO au plus tard un mois après la date de fin du projet.

10. CALENDRIER DE L'APPEL

1 ^{er} février 2024	lancement de l'appel à projets
31 mars 2024	clôture de l'appel à projets
1 ^{er} -14 avril 2024	examen de la recevabilité des propositions de projets et transmission des propositions de projets pour évaluation par les experts de la CREES
15 avril-29 avril 2024	évaluation des propositions de projets par les experts de la CREES
30 avril 2024	publication des résultats de l'appel à projets
1 ^{er} mai-31 mai 2024	réception des pièces demandées dans l'étape 2 de l'appel à projets et signature des conventions des projets
1 ^{er} juin 2024	démarrage des activités

ANNEXE 1 - CRITÈRES D'EVALUATION ET DE SÉLECTION

Le porteur du projet sélectionné se verra attribuer une subvention en fonction des caractéristiques du projet (qualité, innovation, interdisciplinarité, valorisation, communication et impact) et notamment :

- qualité scientifique intrinsèque du dossier : clarté du projet et de ses objectifs et enjeux ; présentation de son déroulement et de ses développements ; présentation de ses conditions de réalisation ; importance et difficulté de la thématique abordée et des objectifs proposés ; originalité des solutions envisagées ; méthodologie et plan de travail	10 points
- qualité et expertise des consortiums du projet de recherche dans le domaine du projet: expertise scientifique du coordonnateur du projet et du consortium ; publications des chercheurs impliqués dans le projet dans des revues avec facteur d'impact ou incluses dans des bases de données reconnues internationalement dans le domaine scientifique de la proposition de projet	10 points
- démarche partenariale opérationnelle ou collaborative, diversifié et complémentaire, pour la mise en place du projet (associer, en plus des universités partenaires du projet ou des agents socio-économiques (entreprises, ONG, etc.), un/des partenaires non bénéficiaires du soutien de l'AUF (universités non-membres de l'AUF, autorités nationales, collectivités locales, etc.)	10 points
- complémentarité et cohérence des activités prévues dans le projet apporté par le consortium du projet (apports mutuels, répartition équilibrée des périodes de mobilité) ; la valeur ajoutée de la coopération ; l'implication des doctorants et chercheurs post-doc ; solidarité universitaire avec des universitaires en situation de risque ressortissants des établissements membres AUF	10 points
- intégration dans l'Espace Européen et International de Recherche et perspectives de développement des coopérations: complémentarité du projet avec d'autres programmes de recherche et mobilité internationaux ; perspectives de coopérations futures	10 points
- dimension interdisciplinaire des objectifs du projet et dimension francophone du projet et usage de la langue française	10 points
- caractère innovant (technologique, sociétal, organisationnel, etc.)	10 points
- retombées du projet pour la communauté universitaire de recherche et au sens large, pour la communauté de recherche, pour contribuer à la réponse francophone universitaire face aux situations de risque multidimensionnelles de la région ECO (aspects économiques, sanitaires, sociaux, environnementaux, gestion de crise et de catastrophe, universitaires en situation de	10 points

risque, etc.) et l'impact à court ou long terme	
- pérennité du projet	10 points
- résultats et livrables (production scientifique, transferts de technologie ou d'expertise, brevets, publications, vulgarisation), communication et valorisation du projet.	10 points

Une attention particulière sera accordée à la qualité rédactionnelle du dossier et à la présence de l'ensemble des informations d'ordre scientifique, administratif et financier demandées.

ANNEXE 2 - Descriptif du projet (maximum 5 pages, Arial 10, 1,5 d'interligne)

1. Domaine scientifique dans lequel s'inscrit le projet
2. Durée du projet
3. Intitulé du projet
4. Partenaires impliqués dans le projet : établissement de rattachement, coordonnées, nom et prénom la plus haute autorité de la structure ou de l'établissement de rattachement, nom prénom et titres universitaires du responsable scientifique
5. Contenu de la proposition du projet :
 - état de l'art de la science/ technologie dans le domaine
 - description du projet (objectifs, caractère novateur et inter/pluridisciplinaire, concordance avec les stratégies nationales et européennes dans le domaine, méthodologie et plan de travail, étapes de réalisation, résultats attendus)
 - intérêt de la collaboration entre les partenaires du projet
 - présentation du consortium du projet
 - mobilités des membres du consortium du projet (présentation générale)
 - livrables et publications / brevets prévus / nombre de manifestations scientifiques prévues / nombre de participants prévues à chaque manifestation etc.
 - retombées (l'impact scientifique / technologique du projet sur le domaine de recherche abordé ; impact éducationnel et/ou économique escompté, impact sur l'environnement etc.)
 - perspectives de coopération
 - budget prévisionnel (un modèle de budget prévisionnel est fourni dans l'annexe 4 au présent document ; il permet de présenter : les bénéficiaires pressentis, la durée et objectifs des mobilités, les frais occasionnés, etc.) ; le budget prévisionnel doit être joint au formulaire en ligne.

ANNEXE 3 - Catégories, règles et barèmes des dépenses éligibles liées aux mobilités

1. Mobilités de courte durée pour le déplacement dans le cadre du projet des membres de l'équipe du projet ressortissants des établissements de l'Europe centrale et orientale (missions de coopération scientifique, missions d'expertise), composée :

- d'une indemnité journalière du missionnaire (perdiem) de 140 €* ou 110 €** ; ce montant s'entend par tranche de 24 h à compter de l'heure d'arrivée sur le lieu de la mission et comprend le logement et les repas, pour maximum 4 jours/3 nuitées par mission ; des montants inférieurs ou égaux peuvent être pris en compte dans la construction du budget
- des frais de transport et de séjour du missionnaire: billet d'avion en classe économique, de train en 2ème classe, billet de bus (billets achetés au moins 30 jours avant le déplacement, pour avoir le meilleur prix); frais de transport en voiture personnelle seulement si d'autres moyens de transport ne sont pas disponibles et selon la formule de calcul suivante: la distance x 2 x 7.5/100 x prix/L du carburant selon le ticket d'essence du jour de déplacement et selon le trajet du site Via Michelin)
- une assurance pour la période de la mission soutenue par l'AUF, le cas échéant.

2. Mobilités de longue durée des chercheurs des établissements de l'Europe centrale et orientale dans le cadre du projet :

- bourse de recherche / perfectionnement à la recherche avec mobilité pour les enseignants-chercheurs, composée d'une allocation mensuelle de 1010 €* ou 720 €**, transport aller-retour en classe économique pour rejoindre la structure d'accueil et de retourner dans le pays d'origine après la période de mobilité, une assurance maladie, accident, rapatriement pour la durée de la mobilité
- bourse de recherche / formation à la recherche avec mobilité pour les jeunes chercheurs (étudiants) composée d'une allocation mensuelle de 810 €* ou 570 €**, transport aller-retour en classe économique pour rejoindre la structure d'accueil et de retourner dans le pays d'origine après la période de mobilité, une assurance maladie, accident, rapatriement pour la durée de la mobilité
- bourse de recherche sans mobilité composée d'une allocation mensuelle de 450 € pour les enseignants-chercheurs ; 250 € pour les jeunes chercheurs en doctorat, 200 € pour les jeunes chercheurs en master et 150 € pour les jeunes chercheurs en licence

* en Europe de l'Ouest, Amérique du Nord et pour 10 pays de l'Europe centrale et orientale (Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie)

** en Moyen Orient, Asie-Pacifique, Océan indien, Afrique, Amérique du Sud, Caraïbes et pour les pays de l'Europe centrale et orientale

ANNEXE 4 - BUDGET PRÉVISIONNEL DÉTAILLÉ DU PROJET

Voir le fichier xlxs joint à cet appel : RESCI-ECO_2024_annexe_4_budget

ANNEXE 5 - DOMAINES ET CHAMPS DISCIPLINAIRES

	domaine	discipline
	Biotechnologies	Biotechnologie environnementale
		Biotechnologie industrielle
		Biotechnologies médicales
	Mathématiques, statistiques et informatique	Informatique
		Mathématiques
		Statistiques
	Sciences agricoles	Agriculture
		Agroalimentaire
		Agronomie
		Pêche, halieutique
		Production laitière
		Productions animales
		Sylviculture, foresterie
	Sciences de l'éducation	Éducation des adultes
		Enseignement spécialisé
		Formation à distance
		Formation des enseignants
		Ingénierie des formations
		Pédagogie
		Didactique
		Systèmes éducatifs
		Technologies éducatives
	Sciences de l'ingénieur	Génie aérospatial
		Génie agroalimentaire
		Génie agroenvironnemental
		Génie chimique
		Génie civil, géologique et minier
		Génie civil, géologique et minier
		Génie des matériaux et de la métallurgie
		Génie électrique, électronique et de la technologie
		Génie électrique, électronique et de la technologie
		Génie électrique, électronique et de la technologie
		Génie industriel
		Génie mécanique
		Génie physique
	Sciences de l'Univers	Astronomie
		Météorologie et autres sciences de l'atmosphère
	Sciences de la santé	Médecine
		Médecine vétérinaire
		Médecines alternatives
		Santé publique et salubrité de l'environnement
		Soins de réadaptation
		Pharmacologie

		Soins infirmiers, nutrition, diététique
Sciences de la Terre		Géographie physique
		Géologie
		Géophysique et géodésie
		Océanographie
		Sciences de l'environnement
		Sciences hydrologiques
		Téledétection
Sciences humaines		Aménagement et urbanisme
		Anthropologie
		Archéologie
		Architecture
		Arts
		Géographie humaine
		Histoire
		Langues
		Linguistique
		Littératures
		Philosophie, morale et religion
		Philologie
		Théologie
	Traduction	
Sciences naturelles		Biologie
		Écologie
		Microbiologie
		Phytologie et botanique
		Zoologie
Sciences de la matière		Chimie
		Physique
Sciences sociales		Criminologie
		Démographie
		Psychologie
		Sciences de l'administration
		Sciences de l'information
		Sciences de la gestion
		Sciences économiques
		Sciences juridiques
		Sciences politiques
		Sociologie
		Technologies de l'information et de la communication (TIC)
		Tourisme
		Travail social